



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE
Parlement

Cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement

Réunion en ligne, 19 et 20 août 2020
Conférence en personne, à Vienne, 2021

Réunion-débat

Améliorer la gouvernance en comblant l'écart entre les parlements et le peuple

Jeudi 20 août 2020, 14 h 30 - 15 h 15

Note d'orientation

La réunion-débat sera axée sur les moyens pour les parlements de se rapprocher du peuple pour qu'il (re)gagne confiance dans l'institution parlementaire et dans la gouvernance démocratique. Elle se penchera sur les mesures que doivent prendre les parlements pour répondre aux attentes grandissantes du public, qui veut être entendu et impliqué dans la prise de décisions. Les présidents de parlement auront l'occasion de discuter de problèmes de premier plan, notamment ceux créés ou exacerbés par la pandémie de COVID-19, et de mettre en commun leurs expériences et bonnes pratiques.

La démocratie reste le régime politique privilégié sur tous les continents¹. Elle constitue la base de la bonne gouvernance. Adoptée par l'UIP en 1997, la Déclaration universelle sur la démocratie² souligne que la démocratie vise à protéger et promouvoir la dignité et les droits fondamentaux de l'individu, à assurer la justice sociale et à favoriser le développement économique et social. Il ne saurait y avoir de démocratie sans un véritable partenariat entre hommes et femmes dans la conduite des affaires publiques. En tant que forme de gouvernement, la démocratie est le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs ; elle est aussi le seul système politique apte à se corriger lui-même.

Néanmoins, la mise en pratique de la démocratie tend à susciter de la déception et de la désillusion chez les citoyens. Partout dans le monde, la proportion de personnes qui se disent insatisfaits des réalisations de la démocratie est en hausse : de 47,9 pour cent au milieu des années 90, cette proportion est passée à 57,5 en 2019³. Seule la moitié de la population mondiale estime vivre dans un pays démocratique⁴.

¹ IDEA International, *The Global State of Democracy 2019: Addressing the Ills, Reviving the Promise* (Stockholm, 2019) : www.idea.int/publications/catalogue/global-state-of-democracy-2019.

² UIP, *Déclaration universelle sur la démocratie* (1997) : www.ipu.org/fr/notre-impact/des-parlements-plus-forts/notre-action-normative/declaration-universelle-sur-la-democratie.

³ R.S. Foa et collab., *The Global Satisfaction with Democracy Report 2020* (Cambridge, Royaume-Uni : Centre pour le futur de la démocratie, 2020) : www.bennettinstitute.cam.ac.uk.

⁴ Dalia Research, *Democracy Perception Index 2019: Global State of Democracy* (2019) : daliaresearch.com/blog/global-democracy-overview-2019.

Il en résulte notamment une baisse du taux de participation électorale⁵, en particulier chez les jeunes de moins de 25 ans⁶. Or, lorsque le taux de participation aux élections parlementaires est faible, la légitimité du parlement ainsi que sa capacité à représenter les citoyens et à prendre des décisions en leur nom peuvent être remises en question.

Dans de nombreux domaines, les parlements sont tenus de trouver des réponses adéquates et de restaurer la confiance du public. Il convient donc d'intensifier les efforts visant à rapprocher les parlements du peuple, et en particulier des jeunes et des femmes.

La confiance dans la démocratie est particulièrement importante dans le contexte de la pandémie de COVID-19 qui s'est répandue à une vitesse fulgurante début 2020. La crise a amené les parlements à accorder des droits étendus aux gouvernements afin de ralentir la propagation du nouveau coronavirus. Dans presque tous les pays, les citoyens ont vu leur liberté largement restreinte. Nombre de pays ont imposé de sévères restrictions de sortie et de voyage et différentes formes de confinement. Partout dans le monde, les citoyens sont déstabilisés en raison des changements soudains survenus dans leur vie. Plus que jamais, ils ont besoin d'obtenir des responsables politiques l'assurance qu'ils utiliseront les mesures d'urgence de façon proportionnée et limitée dans le temps.

Dans ce contexte, les parlements ont grand intérêt à trouver des moyens de rapprocher les citoyens des parlements, de défendre les libertés et les droits de l'homme et de veiller à ce que les réponses à la pandémie soient légales, équilibrées, non discriminatoires et temporaires.

En outre, dans tous les pays du monde, la pandémie de COVID-19 entraîne un choc économique auquel les parlements doivent apporter des solutions. Partout à travers le monde, la fermeture des entreprises relègue des millions de travailleurs à leur domicile. D'après une étude de l'Institut mondial pour la recherche en économie du développement de l'Université des Nations Unies, jusqu'à un demi-milliard de personnes pourraient basculer dans la pauvreté, soit 8 pour cent de la population mondiale⁷. L'étude montre que la pandémie de COVID-19 constitue un véritable défi pour la réalisation de l'Objectif de développement durable de l'ONU visant à éliminer la pauvreté d'ici 2030, car la pauvreté mondiale pourrait augmenter pour la première fois depuis 1990⁸. D'après le Fonds monétaire international, le monde se dirige vers une récession encore plus forte que celle provoquée par la crise financière mondiale de 2008⁹.

La pandémie menace également d'accroître les inégalités entre les sexes. Les femmes seront plus durement touchées par les mesures imposées pour arrêter la propagation du virus, car elles sont davantage susceptibles que les hommes d'exercer un travail informel et précaire¹⁰.

Dans ces circonstances exceptionnelles, les parlementaires doivent se demander ce qu'ils peuvent changer dans leur pratique pour que les citoyens leur fassent confiance au plan individuel et fassent aussi confiance à l'institution elle-même. Ils doivent également se demander comment regagner la confiance des électeurs dans un contexte de crise sanitaire, économique et climatique.

Aujourd'hui, les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettent au public d'être plus informé que jamais, et de manière quasi-instantanée. Aussi, le peuple exige que sa voix soit entendue et respectée, et il n'accepte plus de jouer le même rôle qu'avant l'ère

⁵ Selon le *Rapport sur le développement dans le monde 2017* de la Banque mondiale, le taux de participation électorale est en baisse partout dans le monde. Ce taux a en effet chuté en moyenne de plus de 10 pour cent au cours des 25 dernières années (cf. www.worldbank.org/en/publication/wdr2017).

⁶ IDEA International, *Voter Turnout Trends around the World* (Stockholm, 2016). www.idea.int/sites/default/files/publications/voter-turnout-trends-around-the-world.pdf.

⁷ A. Sumner, C. Hoy and E. Ortiz-Juarez, *Estimates of the impact of COVID-19 on global poverty*. Institut mondial pour la recherche en économie du développement de l'Université des Nations Unies (Helsinki, 2020) : doi.org/10.35188/UNU-WIDER/2020/800-9.

⁸ *Ibid.*

⁹ gandhara.rferl.org/a/imf-s-georgieva-says-world-in-recession-urges-funds-for-emerging-market-nations/30514599.html.

¹⁰ "Le prix de la dignité", document d'information médias, Oxfam : oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620976/mb-dignity%20not%20destitution-an-economic-rescue-plan-for-all-090420-fr.pdf.

numérique, c'est-à-dire d'être appelé à voter une fois tous les quatre ou cinq ans. Il ne veut pas devoir attendre les élections parlementaires suivantes pour pouvoir redire ce qu'il pense et ce dont il a besoin. Aujourd'hui, le peuple exige des réponses immédiates et souhaite prendre part aux décisions publiques.

Visiblement, partout dans le monde, les parlements cherchent à relever ces défis en prenant des mesures pour devenir des institutions plus transparentes, plus accessibles et plus responsables devant les électeurs. Ils s'interrogent sur la manière de devenir plus efficaces dans leurs pouvoirs d'élaborer des lois et de demander des comptes au gouvernement. De nombreux parlements donnent au public la possibilité de participer à leur action au moyen de divers outils et mécanismes, souvent appuyés par les nouvelles technologies et dans le but de répondre à ses attentes.

L'épidémie de COVID-19 a plongé de nombreux parlements dans une situation d'urgence. Si certains parlements ont pu s'adapter rapidement, beaucoup sont encore aux prises avec la mise en œuvre des mesures sanitaires d'urgence et de distanciation sociale recommandées par l'Organisation mondiale de la Santé. Parallèlement, ils doivent explorer de nouvelles façons de mener les débats, d'examiner et d'adopter les lois, de tenir des réunions de commissions parlementaires, et de contrôler et de remettre en question les actions de l'exécutif. Ces défis peuvent potentiellement entraver des missions essentielles du parlement, telles que s'assurer que le personnel médical dispose de l'équipement de protection nécessaire et préserver l'égalité des sexes et les droits de l'homme dans le cadre de la réponse à la pandémie.

Une approche stratégique assortie d'objectifs clairs peut être nécessaire pour créer des liens concrets et constructifs entre le peuple et les parlements. Il sera ainsi possible de définir différentes formes de participation tenant compte des nombreux contextes nationaux et proposant divers moyens et outils pour faire de la prise de décisions un processus participatif. Pour pouvoir être actif, le peuple doit être sensibilisé à ses libertés et droits fondamentaux. L'éducation à la démocratie est particulièrement importante pour les enfants et les jeunes, car elle éveille leur intérêt pour les processus démocratiques, les droits participatifs et la liberté d'expression.

En resserrant leurs liens avec le peuple, les parlements seront à même d'élaborer des lois et des politiques qui répondent mieux à ses besoins et de rehausser sa confiance dans l'institution parlementaire. Outre le renforcement de leur rôle de contrôle, les parlements doivent veiller à la mise en place de cadres réglementaires solides pour faciliter la participation des citoyens, grâce à des dispositions constitutionnelles et autres dispositions juridiques.

Axes de réflexion

Comment la relation entre les parlements et le public évolue-t-elle, notamment en période de crise, comme celle que nous traversons avec la pandémie de COVID-19 ? Comment les parlements peuvent-ils accroître la confiance des citoyens dans la situation actuelle ? Dans quelle mesure les parlements peuvent-ils influencer cette évolution ?

Quels sont les enjeux mondiaux dont les parlements doivent être conscients et auxquels ils doivent répondre afin de démontrer qu'ils sont à l'écoute des véritables préoccupations du peuple ?

Qu'ont fait les parlements pour s'adapter aux changements qui se sont opérés dans la société et notamment aux évolutions technologiques ? Leurs méthodes de travail tiennent-elles compte des attentes du public ?

Quel rôle le public peut-il jouer dans les travaux des parlements ? Quelles mesures les parlements ont-ils prises pour associer le peuple, en particulier les femmes et les jeunes, à leurs travaux ? Quel a été l'impact de ces mesures ?

Comment la démocratie représentative peut-elle être renforcée par de nouvelles formes de prises de décisions participatives et collaboratives ? Dans quelle mesure cette nouvelle donne modifiera-t-elle la relation entre les parlements et le peuple ?

Exemples de bonnes pratiques

Les parlements sont invités à transmettre des exemples de bonnes pratiques en amont de la réunion en remplissant un [formulaire](#). Leurs exemples viendront compléter l'enquête menée par le Parlement autrichien sur l'éducation à la démocratie et contribueront à la préparation de cette séance, afin qu'elle puisse être solidement fondée sur l'expérience parlementaire. Les parlements sont priés de transmettre leurs contributions d'ici au 20 juillet 2020.

Rapport parlementaire mondial

L'engagement public dans les travaux du parlement sera le thème du prochain Rapport parlementaire mondial, qui soutiendra ainsi les parlements dans leurs efforts à cet égard. Ce rapport se basera sur les expériences et les bonnes pratiques des parlements en vue de formuler des recommandations pour améliorer la participation du public au processus décisionnel parlementaire partout dans le monde. L'UIP et le PNUD se documenteront en 2020 en vue de la publication du rapport en 2021.